

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

F



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 8 de l'ordre du jour

CX/FO 17/25/8
Décembre 2016

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR LES GRAISSES ET LES HUILES

Vingt-cinquième session

Kuala Lumpur, Malaisie, 27 février - 3 mars 2017

PROPOSITIONS DE DÉPLACEMENT DE DISPOSITIONS AUTRES QUE CELLES DU TABLEAU 3 ET DU TABLEAU 4, DE L'ANNEXE VERS LE CORPS PRINCIPAL DE LA NORME POUR LES HUILES VÉGÉTALES PORTANT UN NOM SPÉCIFIQUE (CODEX STAN 210-1999)

Réponses à la lettre circulaire CL 2015/05-FO partie B, Point 6 de l'ordre du jour

CANADA

Le Canada est favorable au déplacement de dispositions qui sont critiques pour établir l'identité et l'authenticité des huiles végétales, de l'Annexe vers le corps principal de la Norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique. La plupart des dispositions figurant dans l'Annexe de la norme Codex STAN 210, autres que celles des Tableaux 3 et 4, sont des informations supplémentaires, et nous sommes favorables au maintien de ces dispositions dans l'Annexe de la norme avec la déclaration d'introduction modifiée dont il a été convenu lors de la 24e session du CCFO en février 2015.

Le Canada accorde son soutien à la conduite d'un examen des dispositions figurant dans les Tableaux 3 et 4, dans le but de mettre à jour les valeurs pour refléter les pratiques de production actuelles. Nous estimons que ces dispositions sont critiques pour l'identité et l'authenticité des huiles et ne figurent actuellement nulle part ailleurs dans la norme. Une fois mises à jour, celles-ci pourront être transférées au corps principal de la norme, sous les facteurs essentiels de composition et de qualité.